

1. Organisation du Jeu

La Société SOCIETE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE CAUDRY, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 317 563 054, ayant son siège social au 7, Boulevard Pierre Carle / B.P. 900 Noisiel / 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du samedi 1^{er} avril 2017 00h00 au samedi 30 décembre 2017 23h59 – heure française inclus, un jeu avec obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Jeu CASA BUITONI® » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Dans la mesure où c'est un Jeu avec obligation d'achat, il est d'ores et déjà précisé aux participants la nécessité de conserver leurs preuves d'achat.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante <http://www.croquonslavie.fr/jeu-casa-buitoni> (ci-après dénommé « le site »).

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse électronique valide, ayant préalablement procédé à l'achat d'un produit de la gamme BUITONI® pendant la durée du Jeu, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet : <http://www.croquonslavie.fr/jeu-casa-buitoni>
- Communication en magasins (barnums, frigos, etc)

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'utiliser tout autre support de promotion.

4. Dotations mises en jeu

4.1 Dotations

Chacun des 3 (trois) gagnants remporte 1 (un) voyage pour 4 (quatre) personnes à Florence (Italie) de 6 jours et 7 nuits d'une valeur unitaire commerciale indicative de 5.000,00 € TTC (cinq mille euros).

Ce lot comprend :

- Vol A/R pour Florence Air France (le transfert jusqu'à l'aéroport n'est pas pris en charge)
- Location d'une voiture catégorie B durant 8 jours (La voiture est prise à l'aéroport avec une assurance)
- Hôtel*** 7 nuits
- Petits déjeuners inclus
- Programme libre sauf pour une journée qui devra être consacrée à la visite de la CASA BUITONI®
- Lors de la journée à la CASA BUITONI® : déjeuner à Sansepolcro pour 4 personnes (la date de cette journée sera convenue entre la société organisatrice et le gagnant)
- Un dîner tout inclus pour 4 dans un restaurant 1 étoile de Florence

Le séjour doit être consommé dans un délai de 1 (un) an maximum à partir de la désignation du gagnant.

Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le descriptif ci-dessus n'est pas inclus. Les gagnants seront responsables de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance du

voyage.

La valeur unitaire indicative du séjour est estimée à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et peut varier en fonction de la date de réservation, de la ville de départ, de la date du voyage. Le gagnant ne pourra pas demander la différence, le cas échéant, entre la valeur de détail approximative indiquée et la valeur déclarée.

Au moins une personne majeure devra obligatoirement faire partie des participants au voyage et être munie des autorisations parentales des mineurs.

Les gagnants seront seuls responsables de l'accomplissement des formalités administratives, de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée (passeport, visa). La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où l'un des gagnants se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination choisie.

Les gagnants seront également responsables de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance du voyage (et notamment : assurance annulation, rapatriement etc.).

4.2 Modalités générales

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter un produit de la gamme BUITONI®
- Se connecter sur le site <http://www.croquonslavie.fr/jeu-casa-buitoni> du samedi 1^{er} avril 2017 00h00 au samedi 30 décembre 23h59, heure française
- S'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, téléphone) puis le valider
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement »
- Puis valider son inscription.
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Pour rappel dans la mesure où c'est un Jeu avec obligation d'achat, les participants devront conserver leurs preuves d'achat. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter tout participant ne pouvant rapport sa preuve d'achat.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 10 jours à compter de la fin du Jeu et sera effectué par l'huissier de justice dépositaire du présent règlement parmi les participations conformes au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants seront avisés par courrier électronique par la Société Organisatrice (ou par la Société Prestataire). Pour des raisons d'organisation, chaque gagnant doit, impérativement sous 30 (trente) jours après sa désignation, accepter sa dotation par courrier électronique en répondant à l'email qu'il aura reçu en produisant sa preuve d'achat. Passé ce délai de 30 (trente) jours le gagnant perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune contrepartie ni indemnité.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé via la société Ludilex au près de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu <http://www.croquonslavie.fr/jeu-casa-buitoni> jus qu'au samedi 30 décembre 2017.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Be Lemon – 47 rue du Capitaine Marchal, 75020 Paris

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice, responsable de leur traitement, dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse : Be Lemon – 47 rue du Capitaine Marchal, 75020 Paris

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.